

COMPTE-RENDU de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 21 Juillet 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 21 juillet 2015, à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de Florence Guirlin, David Marmelat et Rémi Grozellier excusés.

Le compte-rendu de la séance précédente entendu et approuvé, le Conseil étudie l'ordre du jour.

I- MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du document établi pour demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmé, dans le cadre de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

L'accès au bâtiment Mairie salle communale sera réalisé par l'entrée de la salle communale. Les largeurs de porte sont correctes. Une rampe d'accès adaptée sera mise en place au niveau de l'escalier extérieur de la salle communale. Une signalisation sera installée sur l'escalier extérieur de la mairie (bande podo + relief contre marche). Une place de stationnement accessible sera créée.

Dans un deuxième temps, il y aura création d'une place de stationnement accessible pour le stationnement des automobiles au cimetière.

Les membres du Conseil se prononcent favorablement pour le projet de mise en accessibilité des bâtiments communaux, tel qu'il est présenté.

Toutefois ils souhaitent engager une réflexion pour la création ultérieure de toilettes adaptées dans la salle communale.

II RENOVATION THERMIQUE du bâtiment mairie salle communale

Le 1^{er} adjoint présente les devis de menuiserie incluant 4 fenêtres avec châssis fixe dans la salle communale, et de plâtrerie incluant l'isolation entre les fenêtres.

Considérant qu'il convient de rester dans l'enveloppe subventionnée, le conseil à 7 voix pour et 1 voix contre décide de réaliser une isolation entre fenêtres uniquement dans la mairie.

III- ENTRAIDE COMMUNALE

Un programme a été établi pour l'intervention des employés communaux de Cortambert sur la commune de Blanot. Les travaux réalisés concernent du débroussaillage, de la tonte, de l'entretien de saignées.

Pendant l'absence de l'agent communal, l'entretien des toilettes publiques est réalisé par les élus selon un calendrier défini.

IV - ENTRETIEN DE VOIRIE

Suite aux réunions de la commission voirie il a été demandé un devis pour la conception d'un caniveau – grille au lieu-dit le Voisinet, et un devis pour la reprise du chemin « des Groulles ». Considérant les devis présentés, d'un montant trop élevé pour les finances de la commune, le conseil souhaite rechercher d'autres solutions pour la réalisation de ces travaux.

V- TOURISME

1/ Point sur la saison des grottes Le début de la saison est satisfaisant avec 300 entrées de plus qu'en 2014 à la même époque. Françoise Gardette souligne les conditions fatigantes de travail des guides, en raison des écarts de température entre l'intérieur et l'extérieur de la Grotte ; et en raison des variations du nombre des visiteurs.

2/ Aire de services pour les campings cars La mise en place d'une aire de services pour campings cars sur la commune de Blanot sera intégrée dans l'appel à projets conduit par l'office de tourisme de Cluny. Le conseil est favorable à l'étude d'opportunité qui permettra de définir le lieu d'implantation, le coût et les parties prenantes.

COMPTE-RENDU de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 21 juillet 2015 (Suite)

3/ Création d'une plaquette d'informations sur Blanot Le Conseil donne son accord pour la création d'une maquette. L'impression sera prise en charge par l'office de tourisme de cluny.

VI- PIQUE NIQUE MUNICIPAL

Une réunion de préparation sera organisée le 30 juillet à 20 h 30.

Les invitations pour inscription seront distribuées fin de la semaine 30.

VII- QUESTIONS DIVERSES

1/ Communes nouvelles Une réunion d'information sera organisée sur les dispositifs de mise en place des communes nouvelles, avec l'intervention du juriste de l'association des maires de Saône et Loire, et éventuellement le (ou la) maire d'une commune nouvelle récemment créée.

2/ Loi Notre Les textes de la Loi Notre prévoient que la population des communautés de communes doit s'élever à 15 000 habitants sauf dérogation. Sur les 32 communautés de communes de Saône et Loire 11 sont dans l'obligation de regroupement. La communauté de communes du Clunisois n'est pas concernée par cette obligation.

La compétence eau et assainissement sera confiée aux communautés de communes à partir de 2020.

3/ Proposition d'une habitante du bourg Le Maire expose au conseil la proposition d'une habitante d'étudier la possibilité d'accueillir une famille de réfugiés.

4/ Réunion du SYDESL Le changement des lampes à Vivier et Nouville est programmé pour le mois d'août.

5/ Parquet de la commune le conseil émet un avis favorable à la demande du don d'une partie du parquet communal.

Le Maire, Jean-François FARENC